



RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2004 B 03322
Numéro SIREN : 334 416 336
Nom ou dénomination : 1SPATIAL FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2017 sous le numéro de dépôt 13584

LE

03 AOUT 2017

SOUS LE N°

13584

1SPATIAL FRANCE SAS

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 200 000 euros**

Siège social : 23-25 Avenue Aristide Briand - Bâtiment

94110 ARCUEIL

R.C.S. CRETEIL 334 416 336

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

Axeo 2

LE

25 JUL. 2017

SOUS LE N°

2017.05348

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JANVIER 2017**

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Issam TANNOUS,

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société 1SPATIAL France SAS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 200 000 euros, dont le siège social est situé 23-25 Avenue Aristide Briand - Bâtiment Axeo 2 -94110 ARCUEIL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro d'identification 334 416 336,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

- La Société 1SPATIAL France SAS a, conformément à ses statuts clôturé son exercice social au 31 janvier 2017,
- Conformément aux articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de Commerce, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son Assemblée Générale, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,
- Que ce délai ne pourra être respecté pour les raisons suivantes : les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 janvier 2017 devront être modifiés, le Commissaire aux comptes ne sera pas en mesure de certifier les comptes clos au 31 janvier 2017 de la Société 1SPATIAL France SAS et ainsi de produire son rapport sur les comptes annuels clos le 31 janvier 2017 dans les délais réglementaires.

En Conséquence :

Le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir proroger de trois mois maximum, soit jusqu'au 31 octobre 2017, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31 janvier 2017.

Fait à Arcueil, le 18 juillet 2017

**Monsieur Issam TANNOUS
Directeur Général**



ORDONNANCE

Nous, Présidente du Tribunal de Commerce de Créteil, assistée du greffier;

Vu la requête enregistrée sous le n° 2017O05348 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article L.227-9 al 3 du Code de commerce,
Vu l'article R.210-19 du Code de Commerce ;

Prorogeons jusqu'au 31 octobre 2017,

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2017,

de la société dénommée :

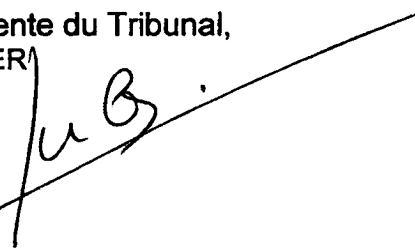
SAS 1SPATIAL FRANCE SAS 23-25 Av Aristide Briand Bâtiment Axeo 2
94110 ARCUEIL
inscrite au RCS de CRETEIL sous le n°334416336
et dont le représentant légal est M. Issam TANNOUS demeurant 4 rue
Emile Zola 78280 GUYANCOURT .

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 34,20 euros TTC (dont TVA 20%).

Fait à Créteil, le 1.08.2017

La Présidente du Tribunal,
B. GAMBIER



Le Greffier

